

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PÉRIODIQUES CULTURELS
QUÉBÉCOIS (SODEP)
AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES**



Août 2014

Mémoire de la SODEP au Comité permanent des finances

La Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP) a l'honneur de présenter ce mémoire au Comité permanent des finances dans le cadre des consultations pré-budgétaires, et est heureuse de lui faire part de ses recommandations.

LA SODEP ET SES MEMBRES

Fondée en 1978, la SODEP est la doyenne internationale des associations de défense et de promotion des revues culturelles. Depuis plus de 35 ans, elle représente les éditeurs auprès des gouvernements, des médias et d'autres regroupements professionnels. Elle compte aujourd'hui 47 membres, qui rejoignent plusieurs dizaines de milliers de lecteurs canadiens.

Spécialisées, indépendantes, crédibles, les revues culturelles membres de la SODEP sont des publications qui ont acquis une excellente réputation. Elles sont souvent des références incontournables dans leur discipline (arts visuels, cinéma, théâtre, littérature, histoire, etc.).

En plus de leurs activités éditoriales, les revues culturelles participent à un grand nombre d'événements culturels et académiques en collaboration avec les divers acteurs de leur milieu (organismes, artistes, professeurs, par exemple).

Le répertoire des revues culturelles membres est disponible en ligne au sodep.qc.ca.

RÉSUMÉ

Dans le contexte mondial actuel, il est tout à fait normal qu'un gouvernement responsable cherche à atteindre l'équilibre budgétaire et s'emploie à stimuler l'économie. Or, les magazines font vendre, comme le démontrent plusieurs études publiées par Magazine Canada. 27 % des lecteurs vont considérer l'achat d'un produit annoncé dans leur magazine, alors que 14 % des lecteurs achèteront le produit annoncé¹. S'il n'existe pas d'étude du genre pour les périodiques culturels, qui commentent, recommandent et analysent les productions culturelles, on peut tout de même avancer qu'ils jouent un rôle déterminant auprès des consommateurs de culture au Canada.

Par leur contribution à l'émergence et au développement des disciplines qu'elles analysent, ainsi qu'à la diffusion et à la reconnaissance des artistes et du patrimoine canadien, les magazines culturels participent à l'éducation des citoyens canadiens. En soutenant un périodique culturel, le gouvernement nourrit cet effort, en plus d'encourager la diffusion des œuvres et des artistes canadiens.

Financer la diffusion et la commercialisation d'un périodique culturel canadien de langue française, c'est aussi le rendre plus compétitif en kiosque face aux périodiques culturels

¹ Magazine Canada. *Put Magazines to Work for you 2013*, p. 45

européens de langue française. Il nous semble préférable que les Canadiens, par exemple, consultent un magazine littéraire québécois qui présentera les nouveaux livres canadiens, qu'un magazine littéraire français qui ne recensera aucun livre canadien.

Par ailleurs, en soutenant les périodiques culturels canadiens de langue française, le gouvernement protège une variété d'emplois spécialisés (éditeurs, rédacteurs en chef, auteurs, correcteurs-réviseurs, graphistes, imprimeurs, etc.)

Le ministère du Patrimoine canadien a pour mission de favoriser « un environnement dans lequel tous les Canadiens profitent pleinement d'expériences culturelles dynamiques, célèbrent leur histoire et leur patrimoine, et contribuent à bâtir des communautés créatives ». Malheureusement, depuis la refonte du Fonds du Canada pour les périodiques (FCP) en 2010, le Ministère se base sur des critères que nous jugeons inéquitables et qui entrent en contradiction avec ses propres principes directeurs pour l'octroi de son soutien aux magazines. L'obligation de vendre 5 000 exemplaires annuellement pour accéder au volet Aide aux éditeurs du FCP dessert tant les périodiques de langue française qui évoluent dans un marché nord-américain anglophone, que les périodiques spécialisés à petit tirage comme les périodiques culturels que nous représentons.

La SODEP formule donc les recommandations suivantes :

Recommandation 1 : Reconnaître le caractère distinct du périodique canadien de langue française, et stimuler le marché en offrant aux éditeurs un soutien au fonctionnement approprié, de manière à garder les périodiques canadiens de langue française compétitifs.

Recommandation 2 : Reconnaître également le caractère distinct des périodiques culturels canadiens à petit tirage en leur offrant un soutien au fonctionnement dans le cadre du Fonds du Canada pour les périodiques, en regard de leur qualité et non de leur nombre d'exemplaires vendus annuellement. Pour ce faire, dédier une partie du budget du volet Aide aux éditeurs au soutien des périodiques culturels canadiens à petit tirage.

EXPOSÉ GÉNÉRAL

Le 1^{er} avril 2010, le Fonds du Canada pour les périodiques (FCP) de Patrimoine canadien était créé pour remplacer le Programme d'aide aux publications (PAP) et le Fonds du Canada pour les magazines (FCM). En 2009-2010, Patrimoine canadien soutenait 77 % des revues membres de la SODEP. Dès la mise en place du FCP, ce chiffre a chuté à 22 %.

La SODEP souhaite présenter l'histoire de cette iniquité au Comité des finances. L'exposé qui suit est tiré d'une lettre adressée à la ministre du Patrimoine canadien Shelly Glover, en mai dernier, et envoyée à tous les députés fédéraux du Québec.

Dès la mise en place du FCP et de son volet Aide aux éditeurs, la SODEP a manifesté fortement son désaccord auprès des fonctionnaires responsables, en espérant que quelqu'un quelque part comprendrait les éléments inéquitables du programme. Seulement la différence de taille des marchés francophones et anglophones ferait réaliser à n'importe quelle personne de bonne foi le caractère injuste du critère d'admissibilité de « 5 000 exemplaires vendus annuellement ». Devant l'absence de changement, nous avons sondé nos membres pour connaître leur opinion sur le nouveau programme. À la question « Est-ce que le volet Aide aux éditeurs du Fonds du Canada pour les périodiques répond à vos attentes? », 15 % des éditeurs ont répondu par l'affirmative alors que 65 % ont estimé le contraire. Voici quelques-uns des commentaires recueillis :

- Ce programme montre que le nombre domine la qualité, ce qui est en contradiction avec le mandat même de Patrimoine canadien.

- Ce programme ne s'adresse qu'à des revues ayant un chiffre d'affaires largement supérieur à ceux de la moyenne des revues culturelles. Il soutient donc des publications plus généralistes qui n'ont souvent pas besoin de ces subventions alors que les revues culturelles en auraient elles grandement besoin.

- Ce programme est le reflet du début de la fin pour plusieurs revues culturelles : plus une revue est spécialisée et qu'elle s'adresse à un public restreint, plus elle a de chances de disparaître. En somme, cela signifie que la culture, le patrimoine au vrai sens du terme, va disparaître, au profit de périodiques souvent superficiels et stériles, n'apportant aucune contribution réelle à la société.

- Comme nous ne sommes pas éligibles à ce nouveau programme, cela nous prive d'une aide au fonctionnement qui fragilise énormément non seulement notre revue, mais tous les magazines culturels, tout en affectant aussi les conditions de travail au sein de ces revues. C'est une attaque aux périodiques culturels de langue française, qui ont forcément des plus petits tirages que les revues anglophones distribuées au Canada et aux États-Unis. Il y a danger que certaines revues spécialisées se transforment en revues plus généralistes afin d'avoir un tirage plus important et, par-là, il y aura disparition des discours et des analyses plus « pointus ».

Au fil des ans, nos interlocuteurs ont toujours argué que les revues ne se classant pas au volet Aide aux éditeurs pouvaient toujours souscrire à celui d'Innovation commerciale, ouvert à tous. Mais le problème de ce volet réside dans le fait que l'argent ne peut servir qu'à des projets ponctuels. Au cours des premières années d'Innovation commerciale (2010-2012), un très petit nombre de revues de la SODEP (entre 3 et 5) ont obtenu une subvention de ce volet et 81 % de nos membres sondés n'ont pas souhaité déposer une demande à ce volet du FCP. Cela démontre bien que celui-ci n'est pas du tout une alternative adaptée à la réalité des revues culturelles.

Fin mars 2013, dans un courriel adressé à Véronique Desjardins, chef de l'administration des projets et notre interlocutrice en vue d'une nouvelle rencontre SODEP-Patrimoine canadien, nous revenions sur l'argument territorial : « Étant donné que le Québec constitue le principal territoire de vente des revues québécoises, nous pourrions exiger que le seuil soit ramené à 1 250 (25 % du 5 000, niveau proportionnel à la population québécoise dans le Canada). Si Patrimoine canadien ne peut envisager ce calcul entièrement équitable, nous demandons que le seuil pour les revues québécoises soit de 2 500 exemplaires vendus annuellement, ce qui correspondrait au seuil d'un périodique de langue officielle en situation minoritaire au Canada. Les revues que nous représentons sont publiées en français et cette langue est en situation minoritaire au Canada. Cet ajustement serait facile à faire pour Patrimoine canadien puisque plusieurs autres publications jouissent de ce seuil. »

Le 10 avril 2013, la SODEP repartait pourtant bredouille d'Ottawa.

Évidemment, l'exclusion de plusieurs des revues membres de la SODEP du volet Aide aux éditeurs du FCP est très préoccupante. Mais il y a une autre réalité qui témoigne du désengagement de Patrimoine canadien à l'endroit des périodiques culturels québécois : la baisse constante depuis 2010 des subventions accordées à la dizaine de nos membres admissibles à l'Aide aux éditeurs. En 2010-2011, le montant accordé aux 12 revues totalisait : 202 591 \$. Quatre ans plus tard, la somme totale allouée était de 121 232 \$.

Ce constat pourrait être aisément modifié par la mise en place d'une enveloppe dédiée spécifiquement aux revues culturelles à petit tirage. Pendant que Patrimoine canadien accorde, dans le volet Aide aux éditeurs du FCP, des subventions colossales aux magazines à grand tirage pour l'année 2013-2014 (1,5 M \$ à *7 Jours* et 1 M \$ chacun à *Coup de pouce* et *La Semaine*, pour ne citer que quelques exemples), le Ministère n'octroie que 121 232 \$ à 10 revues culturelles québécoises. Des périodiques culturels ne devraient jamais être comparés à des magazines commerciaux. En créant une enveloppe dotée d'un seul tiers du montant maximum consenti à un magazine commercial annuellement, le Ministère pourrait d'un coup rétablir à 77 % et plus son taux de soutien à l'égard de nos membres.

CONCLUSION

Le secteur des journaux et magazines canadiens a besoin du soutien du gouvernement pour demeurer compétitif face à la presse étrangère. Notre patrimoine écrit et culturel doit être préservé. S'il est louable de vouloir encourager les publications que « les Canadiens veulent lire », il est contestable de mesurer cet intérêt par les seuls chiffres de vente.

Le Fonds du Canada pour les périodiques prétend suivre les principes directeurs suivants : favoriser les **petits** et les moyens périodiques par rapport aux périodiques à grande envergure ; fournir (...) l'appui financier requis pour produire et distribuer du contenu rédactionnel canadien **de haute qualité** à l'intention des lecteurs canadiens ; faire en sorte que les Canadiens aient

accès à des magazines imprimés, journaux non quotidiens imprimés et périodiques numériques ayant une **diversité de contenu rédactionnel canadien**.

La SODEP ne peut qu'être en faveur de tels principes directeurs puisqu'elle représente des éditeurs de périodiques à petit tirage, qui offrent une variété de contenus rédactionnels de haute qualité. Cependant, dans les faits, Patrimoine canadien a accordé une subvention de 202 174 \$ au magazine *Allô Vedettes* l'an dernier, une somme presque deux fois supérieure à la somme des subventions accordées à 10 de nos revues culturelles membres. Doit-on comprendre qu'aux yeux des fonctionnaires de Patrimoine canadien, le magazine *Allô Vedettes* est un petit périodique qui a besoin d'être encouragé et que la qualité de son contenu justifie d'utiliser l'argent des contribuables canadiens pour le soutenir? En consacrant aussi peu que 2 à 5 % de l'enveloppe de 55 M\$ du volet Aide aux éditeurs aux périodiques culturels canadiens, Patrimoine canadien agirait en adéquation avec ses principes directeurs, ferait preuve d'équité et répondrait mieux aux priorités budgétaires.